

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU 5 MARS 2012

- n° 36 de MM. Georges Rhally (DC/VL) et Pierre Kilchenmann (DC/VL), ainsi que de 23 cosignataires, demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'un partenariat public-privé (PPP) entre la Ville de Fribourg et le Groupe E avec le soutien de l'Etat de Fribourg pour la réalisation d'un réseau de fibre optique sur le territoire communal

M. Georges Rhally (DC/VL) résume le postulat ci-après :

"Nous demandons au Conseil communal d'étudier la possibilité de mettre sur pied un partenariat public-privé (PPP) entre la Ville de Fribourg et le Groupe E avec le soutien de l'Etat de Fribourg pour la réalisation d'un réseau de fibre optique (FTTH) sur le territoire de la Commune de Fribourg.

Le secrétariat de la Commission fédérale de la concurrence (ComCo) a communiqué ses conclusions concernant la coopération dans le domaine de la fibre optique (FTTH) dans le canton de Fribourg. Ce rapport critique plusieurs dispositions contractuelles prévues dans le projet fribourgeois. L'Etat de Fribourg, qui envisage de soutenir financièrement le projet, souhaite vivement que les partenaires trouvent rapidement des solutions afin de concrétiser sans plus tarder ce projet très important pour notre canton (actualités du 22 février 2012 sous www.fr.ch)

Afin de trouver une solution répondant aux revendications de la ComCo en matière de position dominante qu'auraient le Groupe E et Swisscom dans le canton, la Commune de Fribourg dispose d'une opportunité unique. En proposant un partenariat public-privé (PPP) entre la Ville de Fribourg et le Groupe E pour la réalisation d'un réseau à fibre optique sur le territoire de la commune de Fribourg, celle-ci deviendrait l'acteur facilitateur pour le réseau de fibre optique dans tout le canton. L'Etat de Fribourg ne pourrait que soutenir cette démarche.

Raccorder la ville de Fribourg en priorité à la fibre optique constitue un élément-cadre pour permettre à toute l'agglomération sans exception de poursuivre son développement. D'une part, il s'avère essentiel pour l'attractivité de la cité que toute la population ait accès à cette technologie d'avenir, et d'autre part, investir dans un tel projet apparaît décisif en termes d'attractivité économique et technologique."